



AJL976.yt

Plateforme d'annonces légales

GROUPE MAYOTTE VISION

Type : Constitution de société

Edition : ffff

Parution web : 2025-12-26

Parution print : 2025-12-26

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 31/10/2025, il a été constitué une SASU dénommée :

GROUPE MAYOTTE VISION

Sigle : GMV

Siège social : 12 Rue Ali Djandjaro - Passamainty 97605 PASSAMAINITY

Capital : 50 €

Objet social : conception, développement et exploitation de projets à impact environnemental, social et économique, notamment dans les

Président : M BENAHAMADA Saidina demeurant 12 Rue AliDjandjaro - Passamainty 97605 MAMOUDZOU élu pour une durée illimitée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : L'associé unique exerce seul tous les pouvoirs qui sont attribués, par la loi ou les p

Clauses d'agrément : Chaque action confère à son détenteur des droits et obligations identiques : • un droit de vote égal dans toutes les dé

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MAMOUDZOU.